

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 19

Artikel: Le neuveu du chanoine
Autor: Syl.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

concitoyens ». Il s'agissait de choisir le successeur de Bron. Conciliabules entre gros bonnets de la localité, conciliabules avec le comité du parti, conciliabules avec M. le Préfet. Le fauteuil de Bron ne tentait personne à Saint-Fromont. Les candidats n'eussent pas manqué, au chef-lieu et ailleurs. Il fallait un Saint-Fromontois.

— Si nous propositions Justin Bressard ? dit un soir l'adjoint-maire à quelques Saint-Fromontois attablés au restaurant du « Sapi ». —

- C'est une idée.
- Il n'a rien de mieux à faire.
- Alors, ça y est !
- Il est bien avec le curé.
- Et il a de quoi payer un fameux béjaune.

Contrairement à tous les usages, Bressard ne se fit pas prier. Il était ravi. Il promit que son élection ne serait pas une élection sèche. Il défendrait les droits de l'Eglise, sans négliger les intérêts de Saint-Fromont. Il ne serait pas un muet, comme François Bron.

Dix ans durant, Justin Bressard fut le plus assidu, le plus consciencieux, le plus serviable des députés. On le chargeait de commissions — extraparlémentaires — pour des connaissances ou chez des négociants de la ville fédérale. Il rapportait des parapluies que l'un ou l'autre des bourgeois oubliait dans les cafés de Berne, les jours de marché. Il achetait, à la foire d'Erlenbach, les taureaux des syndicats agricoles de son arrondissement. Il visitait les malades dans les hôpitaux. Il était redouté à la Direction militaire, où il recommandait indifféremment tous ceux qu'il désirait être dispensés d'un cours de répétition ou d'un rassemblement de troupes. Bref, le grand-conseiller idéal !

Cependant, la perfection n'est pas de ce monde, et l'envie existe. Bressard, comme tous les savants, était distrait. Il lui arrivait de marcher sans aucunement se préoccuper des choses ni des gens. Ses yeux regardaient sa pensée ou son rêve.

- Bonjour, M. le député !
- Beau temps, hein, M. Bressard ?

Il n'avait ni vu, ni entendu. On lui pardonnait ces menues faiblesses. Et pourtant, la politesse ne messied pas, même aux hommes instruits et considérés. Ce brave Justin Bressard en prenait à son aise avec les commandements de la civilité pérille et honnête. Quelques grincheux l'accusèrent d'être fier, de se croire le coq de l'endroit. S'il avait pu s'imaginer qu'on lui reprochait le péché d'orgueil, il en aurait attrapé la fièvre. Mais ses bouquins, mais ses besognes multiples de législateur et de bonne à tout faire, mais ses voyages à Berne l'absorbaient au point qu'il avait la conscience tranquille.

On aurait fini par s'accoutumer aux distractions de M. le député, et par s'en accommoder, si le fils aîné de François Bron, qui avait repris l'auberge, n'avait pas songé à reprendre aussi le fauteuil de son père. Sournouement, à la mode campagnarde, il démolissait Justin Bressard. Celui-ci n'avait pas même l'idée que des ambitions plus jeunes, et moins encore, de jalouses impatiences, pussent ne pas se féliciter d'être représentées à Berne par le plus exact, le plus obligeant et le plus distingué — distingué, oui — des Saint-Fromontois. Et, l'âge aidant, en toute innocence du reste, il ménagea de plus en plus ses « bonjours » et ses coups de chapeau. Sa redingote noire traversait les rues du village, sans s'arrêter, comme une ombre chassée par le vent, et le large feutre qui coiffait cette ombre mouvante ne connaissait personne. C'était agaçant à la longue ; on s'y résignait, tant Justin Bressard était « tout ce que tu sais ». Et, depuis l'heure et le temps qu'on votait pour lui, on ne se figurait pas qu'on pût jamais voter pour un autre.

Le fils Bron n'en minait pas moins le terrain sous les pas du bonhomme.

— Il ne salue plus... Ce n'est pas la fatigue qui l'empêche de porter la main à son chapeau... Parbleu, on n'est que des paysans, et c'est trop peu pour M. le député...

Ces insinuations, à force d'être répétées, firent la goutte d'eau qui, insensiblement, creuse le roc. Toujours est-il que ce n'était pas un motif de congédier Justin Bressard. D'ailleurs, ça lui aurait fait une peine !... Quelque ingéniosité et quelque acharnement que Bron déployât à découvrir les côtés vulnérables de la candidature Bressard, il ne pouvait guère s'accrocher qu'à un nombre croissant de « bonjour », de « bonsoir » et de coups de chapeau négligés par le député de Saint-Fromont. Et, décemment, ça ne suffisait pas pour l'évincer.

— Je le pincerai tout de même...

En effet, Bron le « pinça », quelques semaines avant le renouvellement général du Grand Conseil bernois. La revue des pompes avait eu lieu à Saint-Fromont. Comme les élections étaient proches, il y eut là, outre le préfet et le secrétaire de préfecture, tous les députés de l'arrondissement, sauf Bressard, auquel le fils Bron avait été chargé d'annoncer l'arrivée de ses collègues. Comme à l'ordinaire, la revue fut brillante ; l'éloquence de M. le préfet n'eut rien de trop pompier.

Les autorités étaient rassemblées autour d'une bouteille d'Arbois, à l'auberge Bron, quand on s'avisa que Bressard manquait à l'appel.

— Il va passer, dit le fils Bron ; c'est l'heure de sa promenade...

Il était cinq heures. Tous les soirs, depuis trente ou quarante ans, Bressard quittait son logis à la même minute, traversait le village, descendait par le chemin des « Rasses », remontrait par la forêt du Cernil et les champs de « Sous la Vie », pour se mettre ensuite, de grand appétit, au souper que lui préparait la femme de son fermier. Comme bien l'on pense, Bressard avait totalement ignoré la revue des pompes. A cinq heures précises, sa haute taille, ses joues épanouies, son ventre d'évêque furent signalés à l'autre bout de Saint-Fromont.

— Vous le regardez passer, insinua le fils Bron.

- Il a l'air...
- De ce qu'il est !

Quelques-uns de ces messieurs étaient sur le seuil de l'auberge, d'autres aux fenêtres. Justin Bressard s'avancait lentement, le nez et les yeux au ciel. Un minuscule volume, qu'il tenait entrouvert dans sa main gauche, absorbait sans doute son attention. Il n'aperçut, ni le préfet, ni le secrétaire de préfecture, ni les députés, ni même le fils Bron qui avait un diabolique sourire sur les lèvres.

— Elle est forte, celle-là !

— Bressard ne se prend pas pour la queue de la poire !

— Ce n'est plus de la distraction...

— La folie des grandeurs ! déclara le fils Bron.

Et comme M. le curé, sortant de l'église, le croisait à quelques pas de l'auberge Bron et lui tira son coup de chapeau très bas, Justin Bressard ne parut pas même le remarquer. Il haussa les épaules et ce fut tout. En réalité, c'était une assez vive démanaison dans le dos qui avait provoqué ce mouvement intempestif.

Le fils Bron eut beau jeu : Bressard était le plus vaniteux personnage et le plus grossier manant des Francs-Plateaux. M. le Préfet était scandalisé ; M. le curé ne le fut pas moins de n'avoir pas été salué par son député, sous les yeux de toutes les autorités du district. Et Justin Bressard, sans savoir pourquoi, ne fut pas rélé au Grand Conseil, quatre semaines plus tard. Il en a fait une maladie, et il en mourra...

— Si tu es jamais candidat, me dit mon ami Pierre, ne sois pas distrait et prodigue les coups de chapeau !

Virgile Rossel.

Les yeux fermés. — C'est maintenant que tu es mariée que tu t'aperçois que ton mari est ridicule ?

— Mais oui. Avant, tout le monde me disait que je pouvais l'épouser les yeux fermés.

Moyen héroïque. — Pourquoi, docteur, faites-vous toujours attendre ce client deux ou trois heures dans votre antichambre ?

— Il a besoin de repos, et c'est le seul moyen que j'aie su imaginer de lui en faire prendre.

OH ! CES AMOUREUX !

BN chemin de fer, deux jeunes mariés montent dans un wagon de première classe.

Derniers adieux aux parents qui accompagnent. La locomotive siffle, le train s'ébranle et le couple s'installe dans les deux fauteuils de droite.

Un monsieur, qui occupe le fauteuil de gauche, ne tarde pas à s'endormir et ronfle.

Peu à peu le couple se familiarise avec ce ronflement et, sans s'inquiéter de la présence du dormeur, madame donne à son mari les noms les plus tendres.

— Mon petit chat, mon petit loup, mon petit bichon, mon petit rat, mon...

Le monsieur, dans son fauteuil de gauche :

— Appelez-le une fois pour toutes mon arche de Noé, et laissez-moi dormir, tonnerre de Brest !

Le Neveu du Chanoine, par M. Sciobéret. — Fra-gnière frères, éditeurs, Fribourg.

Dans un décor, aujourd'hui disparu, évoluent des personnages fortement dessinés. Une fraîche idylle fribourgeoise, dont les amoureux n'ont pas la grâce désuète qu'on leur prête volontiers ; au contraire, ils sont si proches de nous qu'on a peine à croire que le « Neveu du Chanoine » soit une réédition ! Tous ceux qui se souviennent avec plaisir de « Marie la Tresseuse » de Pierre Siobéret, seront vivement intéressés par cette étude de mœurs qui ne manque ni de malice ni d'esprit : une fois de plus ils pourront constater la vérité du proverbe : « Tel père, telle fille. »

Syl.

LES DEUX NÉGOCIANTS

PAR devant Maîtrillard et son épouse, marchands de vins et liqueurs, a été convenu ce qui suit : les sieurs Sariol et Turban contractent association pour l'achat d'un barillet de kirsch, qu'ils vendront en détail pour les bénéfices à être partagés entre eux par moitié ; chaque verre sera livré aux consommateurs au prix de quatre sous, etc. » Suivent les clauses accessoires.

Le soir du premier dimanche d'exploitation de leur établissement ambulant, les deux associés étaient ramassés par la police, en loques, meurtris de coups de poing, la tête dénudée à divers endroits par suite de l'enlèvement violent de pointées de cheveux. Leur situation financière et commerciale consistait en un petit baril vide et une pièce de deux sous en caisse.

Aujourd'hui, les voici en cour correctionnelle, pour rébellion et voies de fait envers les agents de la force publique.

Nos deux négociants étaient partis avec leur baril quand Sariol dit à Turban :

— Dis donc, je vais boire un verre.

— Eh bien ! tu ne te gênes pas, répond Turban, ça n'est pas à toi seul, ce brandy, c'est à nous deux.

— C'est juste, répliqua Sariol ; alors le verre étant de quatre sous, je vas te donner deux sous.

— Ah ! comme ça, t'es dans ton droit ; donne-moi deux sous, et bois ton verre.

Sariol donne deux sous et boit le verre convenu.

Cent pas plus loin, Turban dit à son tour à Sariol :

— Je vas faire comme toi, je vas me payer un coup.

— Oui, mais tu vas me donner deux sous.

— Certainement.

Il prend un coup et rend à son associé la pièce de deux sous que celui-ci lui avait remise un instant avant.

Arrivés à la route suivante, Sariol reprend :

— Ma foi, tant pis ! je profite du bon marché ; puisque ça ne me coûte que deux sous au lieu de quatre, je vas boire un autre verre.

Adhésion de l'associé, il redonne la même pièce de deux sous. Cinq minutes après, celui-ci reprend :

— Au fait, tu as raison, ça ne nous revient qu'à deux sous au lieu de quatre ; ma foi, c'est pas la peine de s'en priver.

Et il avale un second coup, en rendant une seconde fois la fameuse pièce de deux sous.